

ANNEXE 1.

FINALITES.

INFORMATIQUE - PROGRAMMATION BASIC - NIVEAU MOYEN

1. Finalités générales.

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion sociale cette unité doit

- 1.a. Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.
- 1.b. Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

2. Finalités particulières.

- 2.a. Familiariser, via de nombreuses applications, aux différentes organisations de fichiers en vue de la programmation de problèmes tirés du milieu familial, professionnel, social, scolaire.
- 2.b. Permettre de répondre de manière raisonnée à l'informatisation par la compréhension des concepts mis en jeu.
- 2.c. Initier aux techniques et connaissances de base nécessaires à l'utilisation des systèmes informatiques.
- 2.d. Développer
 - des attitudes critiques vis-à-vis du traitement automatique de l'information;
 - des méthodes de travail transférables;
 - des attitudes d'autogestion de la formation et d'évolution autonome (auto-formation).

ANNEXE 2.

CAPACITES PREALABLES REQUISES.

INFORMATIQUE - PROGRAMMATION BASIC - NIVEAU MOYEN

Capacités:

- face à un système informatique connu et sur lequel est installé le langage de programmation BASIC;
- en respectant le temps alloué;
- en respectant les règles d'utilisation de l'équipement et du matériel informatique;
- face à une tâche précise;

1° établir une marche à suivre,

2° utiliser ses savoir et savoir-faire selon une démarche descendante et structurée,

pour proposer un programme écrit en langage BASIC

° répondant aux exigences de la tâche,

et comportant ~~obligatoirement chacun~~ ^{ou moins quatre} des éléments suivants:

1. des descriptions de constantes, des variables;
2. des instructions arithmétiques,
de manipulation de chaînes de caractères,
relationnelles et logiques;
3. des structures de contrôles de programmes (alternative, répétitive);
4. des procédures et des fonctions (avec et sans paramètres);
5. des variables structurées (tableau, structure d'enregistrement);
6. des manipulations de fichier utilisant les opérations d'entrée-sortie élémentaires (initialisation, finalisation, création, écriture et lecture).

Notes Insérées

Titre(s) pouvant en tenir lieu:

- attestation de réussite de l'unité de formation
INFORMATIQUE - PROGRAMMATION BASIC - NIVEAU ELEMENTAIRE.

ANNEXE 3.

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT.

INFORMATIQUE - PROGRAMMATION BASIC - NIVEAU MOYEN

Il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus de deux étudiants par poste de travail et pas plus de vingt étudiants par groupe.

ANNEXE 4.

PROGRAMME DE (DES) COURS.

INFORMATIQUE - PROGRAMMATION BASIC - NIVEAU MOYEN

L'étudiant sera capable de traduire des algorithmes dans le langage de programmation BASIC.

Ces algorithmes traiteront des organisations de fichiers

- séquentielles,
- relatives,
- indexées

en procédant à

1. la création d'un fichier,
2. l'écriture et la lecture d'enregistrements,
3. l'ajout d'enregistrements,
4. la mise à jour d'enregistrements,
5. la suppression d'enregistrements.

Recommandations.

1. On encouragera le respect des règles ergonomiques.
2. On évitera l'utilisation gratuite d'un jargon technique. Il suffira à l'étudiant d'acquérir assez de vocabulaire technique pour lui permettre de suivre les instructions et de comprendre une information proposée par une fiche technique élémentaire.

ANNEXE 5.

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES.

INFORMATIQUE - PROGRAMMATION BASIC - NIVEAU MOYEN

L'étudiant sera capable:

- face à un système informatique connu et sur lequel est installé le langage de programmation;
- en respectant le temps alloué;
- en respectant les règles d'utilisation de l'équipement et du matériel informatique;
- face à une tâche précise;

1° d'établir une marche à suivre,

- 2° d'utiliser ses savoir et savoir-faire selon une démarche descendante et structurée,
pour proposer un programme
- ° répondant aux exigences de la tâche,
 - ° et comportant obligatoirement chacun des éléments repris d'une des organisations de fichier repris en annexe 4.

ANNEXE 6.

PROFIL DU (DES) CHARGE(S) DE COURS:

INFORMATIQUE - PROGRAMMATION BASIC - NIVEAU MOYEN

Le chargé de cours sera un enseignant.